

**CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 12 MARS 2021**

Ordre du jour :

Présentation « Mutualisation 2021-2026 » Laval Agglomération par M. Thiot, membre du comité de pilotage

*Objets soumis à débat ou délibération*

- Comptes de Gestion 2020 (Assainissement, CCAS, Lotissement La Chênaie, Commune)
- Comptes Administratifs 2020 (CCAS, Lotissement La Chênaie, Commune)
- Charges RPI 2020
- Convention Fourrière Départementale 2021
- Subvention Ça Coule de Source
- Subventions aux Associations
- Budget fonctionnement bibliothèque
- Création d'une commission « action sociale »
- Lotissement La Chênaie : Devis TEM53, coût au m<sup>2</sup>, acompte de réservation
- Travaux au Libaret
- Devis pulvérisateur
- Énergies renouvelables
- Demande FEADER/LEADER

*Informations et questions diverses*

- Feuille de route Laval Agglomération
- Conseil Municipal d'Enfants
- Courrier de la Préfecture concernant une décharge sauvage
- Pêche au plan d'eau communal
- Chantiers Argent de poche – Bilan 2020 – Organisation 2021
- Divers

Convocations adressées le 8 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze mars à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – LOLLIER – BEAUSSIER – VERON – Mmes BEAUDUCÉL – BESNIER – CHACUN – POIRIER – LEROUX – SALINGRE

Absents excusés : Mme PRINCE – M. DALIGAULT

Secrétaire de séance : Mme POIRIER

Le Conseil Municipal accueille M. Thiot, vice-Président de l'Agglomération et Maire de L'Huisserie, membre du Comité de Pilotage concernant la mise en place de la mutualisation dans la mandature actuelle 2021-2026.

La démarche est expliquée par M. Thiot ; l'objectif étant d'être à l'écoute des communes, ces dernières devant faire remonter pour la fin mars, début avril, les domaines les plus pertinents dans lesquels pourraient se mettre en place cette mutualisation.

A 21H, le Conseil Municipal procède à l'examen des points mis à l'ordre du jour.

## OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

### Comptes de gestion 2020

#### - Budget Assainissement

Le budget assainissement ayant été dissous au 31 décembre 2019 ; il y a lieu de valider ces opérations de transfert qui font apparaître un transfert global au budget assainissement de Laval Agglomération de la somme de 40 056,80 € soit un excédent enregistré à la section de fonctionnement de 2 339,89 € et en investissement un excédent de 37 716,91 €.

Ces résultats d'exécution sont approuvés par le Conseil Municipal.

#### - Budget CCAS

Le compte de gestion 2020 du CCAS dissous le 31 décembre 2020 fait apparaître un résultat d'exercice positif pour l'année écoulée de 3 229,81 € et un résultat de clôture de 417,36 € ; approuvé par le Conseil Municipal.

#### - Budget Lotissement de La Chênaie

Le résultat de l'exercice 2020 fait apparaître un déficit de 15 796,27 € et le résultat de clôture pour la même année enregistre un excédent de 1 745,94 € approuvé par le Conseil Municipal.

#### - Budget Commune

Le Compte de Gestion fait apparaître pour l'année 2020, un excédent de 18 885,96 € pour la section d'investissement et de 157 816,24 € pour la section de fonctionnement, soit un total de 176 202,20 €. Le résultat de clôture pour l'année 2020 s'élève à 161 797,75 € ; ces écritures sont approuvées par le Conseil Municipal.

### Comptes Administratifs 2020

#### - Budget CCAS

En l'absence du Maire, M. Christian Raimbault a été nommé président de séance, et après délibération, le compte administratif du Budget CCAS 2020, rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le receveur public a été voté à l'unanimité et fait apparaître le résultat suivant :

#### 1) Détermination du résultat d'exploitation

Excédent antérieur reporté	325,41 €
Résultat de l'exercice	<u>3 269,04 €</u>
Total	3 594,45 €

#### 2) Résultat section d'investissement

Déficit antérieur reporté	- 3 137,86 €
Résultat de l'exercice	<u>-39,23 €</u>
Total	- 3 177,09 €

#### 3) Conclusion

Un excédent de fonctionnement	3 594,45 €
Un déficit d'investissement	- 3 177,09 €

- Budget Lotissement de La Chênaie

En l'absence du Maire, M. Christian Raimbault a été nommé président de séance, et après délibération, le compte administratif du Budget Lotissement de La Chênaie 2020, rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le receveur public a été voté à l'unanimité et fait apparaître le résultat suivant :

**1) Détermination du résultat d'exploitation**

Excédent antérieur reporté	1 746,00 €
Résultat de l'exercice	<u>-0,06 €</u>
Total	1 745,94 €

**2) Résultat section d'investissement**

Excédent antérieur reporté	15 796,21 €
Résultat de l'exercice	<u>- 15 796,21 €</u>
Total	0 €

**3) Conclusion**

Un excédent de fonctionnement	1 745,94 €
-------------------------------	------------

- Budget Commune

En l'absence du Maire, M. Léon Renier a été nommé président de séance, et après délibération, le compte administratif du Budget Commune 2020, rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le receveur public a été voté à l'unanimité et fait apparaître le résultat suivant :

**1) Détermination du résultat d'exploitation**

Excédent antérieur reporté	44 813,85 €
Résultat de l'exercice	<u>157 816,24 €</u>
Total	202 630,09 €

**2) Résultat section d'investissement**

Déficit antérieur reporté	- 59 718,30 €
Résultat de l'exercice	<u>18 885,96 €</u>
Total	- 40 832,34 €

**3) Conclusion**

Un excédent de fonctionnement	202 630,09 €
Un déficit d'investissement	- 40 832,34 € hors RAR

Un déficit d'investissement	- 40 832,34 €
RAR Dépenses	- 25 283,20 €
RAR Recettes	+ 31 628,61 €

A couvrir par compte 1068	- 34 486,93 €
---------------------------	---------------

**Charges du RPI 2020**

Le Conseil Municipal valide la répartition des charges des deux communes concernant le fonctionnement du RPI La Brûlatte-La Gravelle pour l'année 2020.

Au budget 2021, seront donc inscrites les sommes suivantes :

- dépenses de fonctionnement 19 878,97 € (que La Brûlatte versera à La Gravelle)
- recettes de fonctionnement 16 305,39 € (que La Gravelle versera à La Brûlatte)

## Convention Fourrière Départementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention qui lie la commune de La Brûlatte à la Fourrière Départementale pour l'année 2021 sur la base d'une cotisation de 0,34 €/hab. soit une somme de 240,38 € ; le nombre d'habitants étant de 707 (nombre Insee).

## Subvention à l'association Ça Coule de Source

L'association Ça Coule de Source ayant établi son budget pour 2021 qui s'élève à la somme de 236 040 € ; la subvention demandée à la Commune de La Brûlatte calculée au prorata des enfants de la Commune ayant fréquenté l'association en 2020 s'élève à 15 565 € hors mise à disposition.

Le Conseil Municipal valide cette demande ; la subvention sera versée en 10 fois.

## Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le tableau des subventions suivant :

ASSOCIATIONS	Votes 2021
Amicale des parents d'élèves	400
ADMR	1 991
AFN	150
TENNIS Club	150
Ça Coule de Source (hors mise à dispo.)	15 565
CAUE	100
Association pour le don de sang bénévole	70
SPA – Convention fourrière	240,38
Pass Sport'	40
FF Randonnées	40
Association « Maison Solidaire du Bourgneuf »	150
Secours populaire français	100
Secours catholique	100
Maison de l'Europe	60
Chalet des échanges de savoir	100
Imprévu	650
<b>TOTAL</b>	<b>19 906,38</b>

## Budget fonctionnement Bibliothèque

La Bibliothèque de la commune remplissant un rôle social et culturel important dans la commune ; il y a lieu de lui affecter une ligne budgétaire spécifique.

La demande est présentée en Conseil Municipal et elle est acceptée à l'unanimité.

La subvention sollicitée est de 1 840 € et se décompose comme suit :

Acquisitions :

Abonnements 340 €

Achat livres 800 €

Divers administratifs 100 €

Animation : 600 €

### **Création d'une commission « Action Sociale »**

Le CCAS ayant été dissous, le Maire propose qu'une commission composée de conseillers municipaux puisse assurer le rôle social et faire le lien entre le Conseil Municipal et les aspects sociaux qui concernent la commune et ses habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce principe et valide la nomination des membres suivants : Alexandra Beauducel, Patrick Blain, Jean-Louis Deulofeu, Madeleine Leroux, Nicole Poirier, Christian Raimbault.

### **Lotissement de La Chênaie**

- Devis Territoire Énergie Mayenne

Un devis concernant l'électrification du lotissement est présenté au Conseil Municipal et fait apparaître une dépense à prévoir de 43 417, 82 € HT. La participation demandée à la commune s'élève à 24 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette participation.

- Coût au m<sup>2</sup>

Invité à se prononcer sur le prix de vente des parcelles au m<sup>2</sup> ; le Maire fait une proposition laissant le choix entre 45 et 50 € le m<sup>2</sup> HT.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide le prix de vente de 45 € HT le m<sup>2</sup> par 11 voix contre 2.

- Acompte de réservation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un acompte de réservation de 1 000 € qui sera déduit du prix de la parcelle lorsque cette dernière aura été acquise chez le notaire.

### **Travaux au Libaret**

Une étude avait été demandée à Mayenne Ingénierie pour faire des propositions allant dans le sens de l'amélioration de la sécurité routière dans ledit hameau de Libaret.

Quatre ébauches de solutions sont présentées au Conseil Municipal allant du renforcement du marquage dans la traversée du hameau avec réalisation de trottoirs côté gauche dans le sens La Brûlatte-Port-Brillet, jusqu'à la mise en place de plateaux ou d'écluses.

Le Conseil Municipal prend note de ces différentes propositions et les soumettra pour avis à la population concernée lorsque la période de couvre feu sera terminée.

Ensuite le Conseil Municipal choisira de réaliser l'opération qui lui paraîtra la plus appropriée à la problématique de sécurité routière.

## Devis pulvérisateur

Le Conseil Municipal accepte de procéder à l'achat d'un pulvérisateur avec produit pour traiter les toitures et les dallages pour un coût total de 596,88 € TTC.

## Énergies renouvelables

La société Quadran, filiale du groupe Total a sollicité un entretien avec le Maire et les adjoints et a présenté ses objectifs, à savoir :

- obtenir un objectif de neutralité carbone pour le groupe Total à l'horizon 2050
- réduire de 60 % ou plus l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques de Total utilisés par les clients d'ici 2050 avec des étapes intermédiaires de 15 % en 2030 et 35 % en 2040.
- l'objectif pour le groupe est d'assurer 35 GW d'énergies renouvelables à l'horizon 2025.

Pour ce faire, la société Quadran a développé la technologie Éolienne et est à la recherche dans le Grand Ouest de sites où il serait possible d'installer des éoliennes.

Un endroit de localisation existe sur la commune dans le bois de Gravelles, secteur Port-Brillet ; le bois appartenant entièrement à des personnes privées.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information et ne peut pas être hostile au principe des énergies renouvelables et donc de l'énergie d'origine éolienne.

## Travaux à la salle des fêtes – Dossier de subvention

Le Conseil municipal prend acte du plan de financement concernant les travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes faisant notamment apparaître une demande de subvention de 61 000 € dans le cadre du programme Feader/Leader. Le plan de financement est établi sur une base de 612 505 € :

Dépenses HT	Recettes HT
Travaux : 612 505	DETR : 150 000
	DSIL : 15 000
	Contrat de territoire : 76 112
	Feader/Leader : 61 000
	Plan de relance Département : 11 781
	Plan de relance Région : 75 000
	Laval Agglomération
	Fonds de concours : 41 990
	Autofinancement : 181 622
TOTAL: 612 505	612 505

### - Demande FEADER/LEADER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du Feader/Leader.

### - Plan de relance Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du Plan de relance du Département.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Feuille de route de Laval Agglomération**

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la feuille de route de Laval Agglomération concernant le projet de territoire pour la présente mandature.

5 grandes orientations guideront ce projet de territoire :

- la relance économique et sa transformation
- la réponse que devra apporter la collectivité aux défis environnementaux qui sont déjà d'actualité
- le développement équilibré des 34 communes de Laval Agglomération
- la démocratisation de l'agglomération
- la préservation de la qualité de vie et notamment mettre en place des actions qui peuvent améliorer le mieux vivre ensemble.

### **Conseil Municipal d'Enfants**

Présentation est faite des documents réalisés par la commission pour le démarrage en septembre d'un Conseil Municipal d'Enfants.

Tous les enfants de La Brûlatte nés entre 2008 et 2013 peuvent être intéressés par la mise en place de ce projet qui sera expliqué à l'école primaire de La Gravelle. Les enfants intéressés soit pour être candidat soit pour voter, doivent venir se faire inscrire en Mairie de La Brûlatte. Il leur sera distribué un petit livret explicatif sur le rôle d'un Conseil Municipal d'Enfants dans la Commune.

### **Courriers concernant une décharge sauvage dans le bois des Gravelles**

Lecture est donnée d'un ensemble de courriers relatifs à la présence de déchets de toute sorte dans le bois des Gravelles. Le Maire et les adjoints iront sur ce site pour se rendre compte exactement de l'étendue de ce dépôt et aviseront de la suite à donner.

### **Pêche au plan d'eau communal**

La pêche ouvrira le samedi 3 avril 2021.

Tenant compte de l'absence de l'employé communal qui avait en charge le plan d'eau et de la pandémie du Covid-19 ; il n'y aura pas de lâcher de truites et la pêche sera gratuite à titre exceptionnel pour cette saison.

### **Chantiers Argent de poche**

Un bilan succinct est présenté de ces chantiers organisés par l'Agglomération de Laval.

En 2020, plus de 35 % des chantiers ont été annulés à cause du Covid.

32 communes ont organisé des chantiers qui ont regroupé 679 participants pour un coût total de 47 535 €.

En 2021, la commune engagera 8 jeunes à raison de 6 jeunes sur 3 semaines et 2 jeunes sur une semaine.

## Divers

### Zone Humide

Une réunion s'est tenue en Mairie en présence d'un représentant du CPIE qui doit faire des propositions pour l'aménagement de cette zone auquel seront associés des citoyens et les enfants des Écoles. M. Christian Raimbault reste la cheville ouvrière de ce projet.

### Achat d'une remorque

La remorque de la commune, ayant vingt ans de bons et loyaux services, n'est plus fonctionnelle. Le Maire propose de faire l'acquisition d'une remorque plus performante, à l'heure actuelle en promotion, pour un coût de 2 832,76 € TTC.

### Devis SOA

Un regard pluvial s'étant bouché à Libaret, il y a lieu de faire passer la société SOA pour visualiser et curer éventuellement ce regard d'eaux pluviales.

Ces travaux d'inspection et de curage seront effectués par la société SOA.

### Conseil d'école

Le compte rendu du dernier conseil d'école est fait au Conseil Municipal.

### Prochaines dates

18 mars 2021 - Rendez-vous de chantier pour le démarrage des travaux de viabilisation du Lotissement de La Chênaie à 15h

26 mars 2021 - Réunion avec le JAVO à 10h à la salle des fêtes de La Brûlatte

9 avril 2021 - Conseil Municipal à 20h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme BEAUDUCEL	
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	Excusée
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER		M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT	Excusé	M. VERON		Mme LEROUX	